

# MENUISERIE *plus*



Editeur responsable : Philippe Cormen - Avenue Prince de Liège, 91 Bte 6 - 5100 Jambes

TECHNIQUE

p. 6-8

**Les responsabilités du constructeur**

TECHNIQUE

p. 9-11

**Loi d'accès à la profession - Construction à ossature bois - Que change son abrogation en Flandre ?**

TECHNIQUE

p. 12

**Professionnels du bois, la Plateforme Construction Bois est à votre service !**

FORMATIONS

p. 23-24

**Constructeur-monteur de bâtiments en structure bois - De multiples opportunités d'emploi pour ce métier d'avenir**

INFOS PRATIQUES

p. 28-29

**L'assurance obligatoire de la responsabilité décennale - Tout ce que vous devez savoir**



FÉDÉRATION WALLONNE DES ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX DE MENUISERIE ET MÉTIERS CONNEXES DE BELGIQUE

Avenue Prince de Liège, 91, Bte 6 - 5100 JAMBES

Tél. : 081/20 69 22 - Fax : 081/20 69 20 - [WWW.MENUISIERS.COM](http://WWW.MENUISIERS.COM)

N° agréation : P 202 077  
Bureau de dépôt : Liège X  
N° affranchissement : B/70

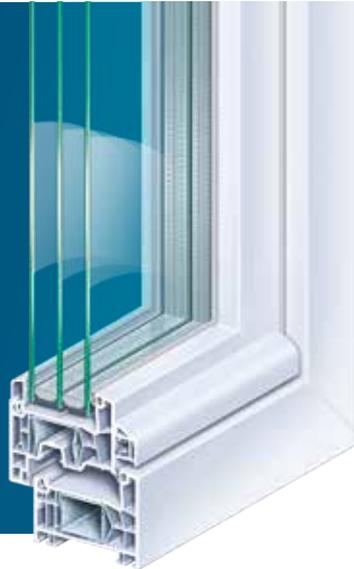


## KÖMMERLING 76

**Découvrez le nouveau système de profilé en PVC.  
Le meilleur système dans sa catégorie.**

C'est un système unique et universel, disponible dans des variantes pratiquement illimitées. Il offre de toutes nouvelles possibilités de design pour la création d'espaces de vie durables.

- Une stabilité optimale
- Les profilés étroits maximisent l'incidence de la lumière
- Système à joint de frappe et à joint central
- Utilisation de vitrage fonctionnel spécial ou de vitrage conventionnel jusqu'à 50 mm, atteint une valeur  $U_w$  de  $0,8 \text{ W} / \text{m}^2\text{K}$
- Une meilleure qualité de vie grâce à une isolation phonique parfaite
- Des surfaces faciles d'entretien, robustes et résistantes aux intempéries
- Un excellent rapport qualité/prix

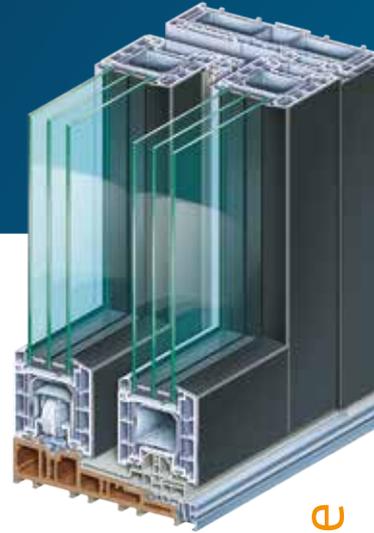


## PREMIDOOR 88 plus

PREMIDOOR 88 plus apporte des réponses concrètes à la demande croissante de performances au niveau énergétique, à la recherche de nouvelles technologies d'isolation et de chauffage ainsi, qu'au besoin accru de sécurité.

### Profilés 88mm

- PremiDoor 88 Plus système levant-coulissant



## MENUISERIES



# KÖMMERLING®

## FABRICATION BELGE

Avenue Léopold III, 19  
7130 BINCHE  
+32 64 31 00 00  
info@tivoluxpro.be



www.tivoluxpro.be



**Vente exclusive aux professionnels  
Fabrication et livraison seules, nous ne posons pas**



## EDITORIAL / LEITARTIKEL

5

## TECHNIQUE

- 6 Les responsabilités du constructeur
- 9 Loi d'accès à la profession – Construction à ossature bois - Que change son abrogation en Flandre ?
- 12 Professionnels du bois, la Plateforme Construction Bois est à votre service !
- 13 Marquage CE des portes résistant au feu intérieures : quelles conséquences pour le menuisier ?

## GT PARQUETEURS

- 16 Nouveauté : les aspirateurs professionnels CLEANTEC CTL MINI et MIDI optimisés
- 17 Invitation : journée d'étude sur le parquet
- 17 11 parqueteurs labellisés pour 2019 !

## CÔTÉ CUISINE

- 18 Le Plantcube : la technologie d'agriculture verticale pour votre maison

## SALONS &amp; ÉVÈNEMENTS

- 20 21<sup>e</sup> édition du salon Bois & Habitat
- 22 Parlons « qualité du bois » ! La qualité, c'est l'usage !

## CONCOURS &amp; FORMATIONS

- 23 Constructeur-monteur de bâtiments en structure bois - De multiples opportunités d'emploi pour ce métier d'avenir
- 25 Un workshop de haut niveau sur la technologie de la menuiserie extérieure

## INFORMATIONS PRATIQUES

- 28 L'assurance obligatoire de la responsabilité décennale - Tout ce que vous devez savoir
- 30 Quel chevalet extérieur choisir pour sa camionnette ?

Editeur responsable : Philippe Corman | FWMB – Avenue Prince de Liège, 91, B<sup>te</sup> 6 | 5100 JAMBES | Tél. : 081 20 69 22 | Fax : 081 20 69 20  
Rédactrice en chef : Caroline Smetz | Rédaction : Caroline Smetz | Tél. : 081 20 69 22 | Fax : 081 20 69 20  
Conception – Réalisation – Impression : Snel Graphics sa - Vottem | Abonnements et publicités : Albane De Beaudignies | Tél. : 081 20 69 23  
Photos : Shutterstock.com  
Revue trimestrielle imprimée à 5.000 ex. Reproduction de textes et de photos interdite sauf accord préalable. La rédaction ne peut être tenue responsable des textes, photos ou illustrations publiés. Seuls les auteurs sont responsables. La rédaction n'est pas responsable des manuscrits ou documents qui lui sont transmis, ils ne seront retournés que sur demande. Textes, photos et prix valables sauf erreurs ou omissions.

# VOTRE VÉHICULE VOUS PROTÈGE. MAIS QUI PROTÈGE VOTRE VÉHICULE ?

**L'Omnium de  
Fédérale Assurance :**  
l'assurance qui protège  
votre véhicule.

Vous êtes l'heureux ou le futur propriétaire d'un nouveau camion (ou camionnette)? Vous avez opté pour un maximum d'équipements pour votre sécurité et celle de votre personnel? C'est très bien, vous voilà protégé. Mais qu'en est-il de votre véhicule? Protégez-le des dégâts matériels avec notre assurance auto Omnium, l'assurance selon nous indispensable pour protéger les véhicules neufs. Bénéficiez de services sur mesure, et découvrez le plaisir de conduire l'esprit tranquille.

Calculez votre prime sur [www.federale.be/3moisgratuits](http://www.federale.be/3moisgratuits)

**FEDERALE**  
Assurance

L'assureur qui partage ses bénéfices avec vous

Maintenant  
**3 MOIS  
GRATUITS\***

\*Réduction valable la 1<sup>ère</sup> année du contrat souscrit durant l'action, directement intégrée dans le calcul de la prime et recalculée au prorata si couverture de moins d'un an. Infos et conditions sur [www.federale.be/3moisgratuits](http://www.federale.be/3moisgratuits).

Fédérale Assurance - Rue de l'Étuve 12 - 1000 Bruxelles - [www.federale.be](http://www.federale.be)  
Société Coopérative d'Assurance contre les Accidents, l'Incendie, la Responsabilité Civile et les Risques Divers SCRL.  
Compte financier: BIC: BBRUBEBB IBAN: BE31 3100 0723 3155 - RPM Bruxelles TVA BE 0403.257.506.

# NOUS SOMMES LES PLUS RAPIDES !

GRÂCE À NOTRE PROPRE ATELIER DE PEINTURE

## NOS DÉLAIS DE LIVRAISON

RIVES DE TOITURE  1 SEMAINE

PLIAGE  2 SEMAINES

COUVRE-MURS  4 SEMAINES



 **Claerhout**  
ALUMINIUM

Pour entamer cette nouvelle année 2019, nous avons choisi d'aborder dans notre revue les responsabilités du constructeur de maisons bois. En effet, nos menuisiers qui construisent des maisons bois voient leur responsabilité engagée en tant que constructeur et ce à différents niveaux. Nous vous proposons dans ce premier numéro de l'année divers articles qui traitent de ces responsabilités, mais aussi de l'activité de construction de maisons bois en général.

Le point est ainsi fait sur les responsabilités en général qui incombent au constructeur (Cfr. pp.6-8). Il s'agit d'un premier article qui sera suivi, dans un prochain numéro, d'un second qui abordera plus spécifiquement la construction des maisons en bois. A suivre donc.

La loi d'accès à la profession – Construction à ossature bois et la question suivante « Que change son abrogation en Flandre ? » est également abordée (Cfr. pp. 9-11).

L'assurance obligatoire de la responsabilité décennale fait, elle aussi, l'objet d'un article (Cfr. pp. 28-29) qui vous est proposé.

Ce numéro est également l'occasion de vous présenter, si vous ne la connaissez pas encore, la Plateforme Construction Bois dont notre Fédération fait partie intégrante et qui est au service des professionnels du bois depuis maintenant 3 ans (Cfr. p. 12).

Une formation en alternance spécifique « constructeur-monteur de bâtiments en structure bois » a été mise en place par l'IFAPME avec la collaboration de la CCW. Vous la découvrirez dans ce numéro (Cfr. pp. 23-24).

Autre formation que nous souhaitons mettre en évidence : la formation en technologie de la menuiserie extérieure qui vous est proposée par le centre de compétence *ConstruForm* de Grâce-Hollogne (Cfr. pp. 25-27). Cette formation s'adapte aux besoins des entreprises, de leurs ouvriers, mais aussi des écoles, des élèves ou encore des demandeurs d'emploi à qui elle s'adresse.

Votre Fédération s'est dotée d'un nouveau logo, plus moderne qui s'accorde parfaitement à la démarche, mais aussi à la volonté de renouveau que la Fédération a engagé en lançant il y a peu son nouveau site internet ([www.menuisiers.com](http://www.menuisiers.com)) et sa page Facebook (<https://www.facebook.com/FWMBASBL>). Vous pouvez le découvrir sur la page de couverture de ce numéro. Nous espérons qu'il vous plaira.

Cet éditorial est le dernier que j'ai le plaisir de signer en tant que Président de la Fédération Wallonne des Menuisiers puisque, après 6 années à la tête de la FWMB, je passerai la main à mon successeur au mois de mai prochain. Je tiens sincèrement à vous remercier tous, membres, collaborateurs, partenaires du secteur, fournisseurs et autres acteurs de notre secteur avec qui j'ai pu collaborer de près ou de loin durant mes 2 mandats, pour cette riche et épanouissante expérience que vous m'avez permis de vivre. Défendre et promouvoir notre si beau métier a été un défi pour moi, mais surtout un réel plaisir. Je souhaite d'ores et déjà bonne chance à mon successeur.

Bonne lecture !



**P. CORMAN**, Président - Präsident

Zu Beginn des neuen Jahres 2019 haben wir uns entschieden, in unserem Magazin die Verantwortlichkeiten des Holzhausbauers zu diskutieren. Tatsächlich sind unsere Schreiner, die Holzhäuser bauen, auf verschiedenen Ebenen als Baumeister verantwortlich. In dieser ersten Ausgabe des Jahres bieten wir Ihnen verschiedene Artikel, die sich mit diesen Verantwortungsbereichen, aber auch mit dem Bau von Holzhäusern im Allgemeinen befassen.

Es wird daher auf die allgemeine Verantwortung des Baumeisters hingewiesen (siehe S. 6 - 8). Es handelt sich um einen ersten Artikel, dem in einer zukünftigen Ausgabe ein zweiter folgen wird, der sich speziell mit dem Bau von Holzhäusern befassen wird.

Er wird also fortgesetzt.

Das Gesetz über den Zugang zum Beruf – der Holzrahmenbau und die Frage „Was ändert sich durch seine Aufhebung in Flandern?“ werden auch diskutiert (siehe S. 9 - 11).

Die obligatorische zehnjährige Haftpflichtversicherung ist ebenfalls Gegenstand eines Artikels (siehe S. 28 - 29).

Diese Ausgabe ist auch Anlass, Ihnen, falls Sie sie noch nicht kennen, die Plattform für Holzbau vorzustellen, zu der unser Verband gehört und die seit 3 Jahren im Dienste der Holzprofis steht (siehe S. 12).

Ein spezieller Werkstudiengang „Construction-monteur de bâtiments en structure bois“ (Baumherr/Monteur von Holzbauten) wurde vom Institut IFAPME in Zusammenarbeit mit der CCW eingerichtet. Sie erfahren in dieser Ausgabe (siehe S. 23 - 24) mehr darüber.

Eine weitere Schulung, die wir hervorheben möchten, ist die Ausbildung in Außenschreinerei durch das Kompetenzzentrum *ConstruForm* in Grâce-Hollogne (siehe S. 25 - 27). Diese Ausbildung ist auf die Bedürfnisse von Unternehmen, ihren Arbeitnehmern, aber auch von Schulen, Schülern oder Arbeitssuchenden zugeschnitten.

Ihr Verband hat ein neues, moderneres Logo eingeführt, das dem Ansatz, aber auch dem Wunsch nach Erneuerung entspricht, den der Verband kürzlich mit seiner neuen Website ([www.menuisiers.com](http://www.menuisiers.com)) und Facebook-Seite (<https://www.facebook.com/FWMBASBL>) gestartet hat. Sie finden es auf der Coverseite dieser Ausgabe. Wir sind gespannt zu hören, wie es Ihnen gefällt.

Dies ist der letzte Leitartikel, den ich als Präsident der Fédération Wallonne des Menuisiers unterzeichnen darf, da ich nach 6 Jahren an der Spitze der FWMB im kommenden Mai die Leitung an meinen Nachfolger übergeben werde. Ich möchte Ihnen allen, Mitgliedern, Mitarbeitern, Kooperationspartnern, Industriepartnern, Lieferanten und anderen Akteuren in unserer Branche, mit denen ich während meiner beiden Mandate direkt oder indirekt zusammenarbeiten konnte, aufrichtig für diese bereichernde und erfüllende Erfahrung danken, die ich mit Ihnen erleben durfte. Das Verteidigen und Fördern unseres so schönen Berufs war für mich eine Herausforderung, aber vor allem auch eine Freude. Ich wünsche meinem Nachfolger viel Erfolg.

Viel Spaß beim Lesen!



# Les responsabilités du constructeur

Après la réception des travaux (celle qui vaut acceptation dans le cas d'une réception en deux phases), seuls deux types de responsabilité peuvent encore être mis en jeu : la responsabilité dite «décennale» prévues par les articles 1792 et 2270 du Code civil et la responsabilité dite pour « vices cachés véniels». Cet article aborde d'une manière générale les responsabilités du constructeur. Dans le prochain numéro, on rentrera plus en détail par rapport à la construction des maisons en bois.

## LA RESPONSABILITÉ DÉCENNALE

En ce qui concerne la responsabilité décennale, elle ne s'applique pas forcément à tous les travaux de construction. Elle suppose, en effet, l'existence d'un vice grave, caché ou non, attribuable à une faute de l'entrepreneur, qui met ou peut mettre en péril la solidité de l'édifice ou d'une partie importante de celui-ci. Voici un bref rappel des conditions d'application de cette responsabilité.

### *Immeuble ou gros ouvrage immobilier*

Pour qu'un vice puisse entraîner la responsabilité décennale, il faut tout d'abord qu'il affecte un «immeuble ou un gros ouvrage immobilier». Si le terme «immeuble» est en soi suffisamment clair, il n'en va pas de même pour la notion de «gros ouvrage immobilier».

De manière générale, l'on entend par «gros ouvrage immobilier» des travaux qui forment un tout avec l'immeuble et qui en constituent la partie principale. Comme la définition de cette notion n'est pas très précise, la jurisprudence à cet égard n'est malheureusement pas non plus toujours univoque.

### *Vice grave*

Il faut aussi que le vice présente une certaine gravité. Pour que l'on puisse parler d'un vice grave, il faut qu'il mette en péril la stabilité de l'immeuble ou une partie importante de celui-ci. Ces conditions seront remplies lorsque l'on pourra établir avec certitude que la stabilité est compromise à court ou à long terme. Il convient donc aussi de tenir compte du caractère progressif du dommage constaté.





### **Responsabilité sur base de faute**

Même si un problème sérieux est détecté à l'immeuble ou à un gros ouvrage immobilier, l'on ne peut pas pour autant conclure d'office à la responsabilité de l'entrepreneur en vertu de la responsabilité décennale. La responsabilité décennale est, en effet, une responsabilité liée à une faute, pour laquelle il est communément admis qu'il n'y a pas de présomption. Il faudra donc toujours prouver que l'entrepreneur a commis une faute pour pouvoir le tenir responsable dans le cadre de la responsabilité décennale.

De son côté, l'entrepreneur pourra échapper à la responsabilité décennale en apportant la preuve qu'une cause étrangère ou une ignorance invincible, qui constitue pour lui un cas de force majeure, exclut sa responsabilité.

### **Ordre public**

Etant une responsabilité «d'ordre public», la responsabilité décennale ne peut pas être contractuellement restreinte, ni sur le plan du délai, ni quant aux vices auxquels elle s'applique. Le délai de dix ans est un délai de déchéance qui ne peut être interrompu que par la reconnaissance de responsabilité ou par l'introduction d'une action en justice.

Par ailleurs, les travaux de réparation exécutés dans le cadre de cette responsabilité font courir un nouveau délai de dix ans.

## **LA RESPONSABILITÉ POUR VICES CACHÉS VÉNIELS**

### **Concept**

La responsabilité pour vices cachés «véniels» trouve son origine dans la jurisprudence et repose sur le fait que l'acceptation des travaux par le maître d'ouvrage, lors de la réception de ceux-ci, ne peut pas concerner des travaux qui seraient entachés d'un vice dont le maître d'ouvrage ignore, et ne pouvait connaître, l'existence. Pour que la responsabilité puisse être engagée, il faut donc un vice impossible à déceler lors de la réception et qui, sans être de la gravité des vices visés par la responsabilité décennale, est néanmoins suffisamment important pour que, s'il avait été apparent, il n'aurait pas été accepté par le maître de l'ouvrage. Relèvent ainsi de ce type de responsabilité, les problèmes d'isolation acoustique, de condensation dans du double vitrage, etc.

### **Responsabilité sur base de faute**

Tout comme la responsabilité décennale visée par les articles 1792 et 2270 du Code civil, la responsabilité pour vices cachés «véniels» est une responsabilité liée à une faute, pour laquelle il est communément admis qu'il n'y a pas de présomption de faute. Une faute commise par l'entrepreneur, le maître d'ouvrage devra encore toujours la prouver. De son côté, l'entrepreneur pourra échapper à la

responsabilité pour vices cachés «véniels» en apportant la preuve qu'une cause étrangère ou une ignorance invincible, qui constitue pour lui un cas de force majeure, exclut sa responsabilité.

#### **Délai de la responsabilité**

Le délai durant lequel cette responsabilité pour vices cachés «véniels» peut être invoquée, est en principe de dix ans, mais il peut être réduit contractuellement. Par ailleurs, l'action en responsabilité doit être intentée dans un délai raisonnable, à partir de la date de découverte du vice. C'est le juge qui détermine, de manière intangible, si l'action en justice est intentée à temps. Pour cela, il prend en considération le délai à partir duquel, en l'absence de réaction du maître de l'ouvrage face à la manifestation du vice, l'on peut considérer que ce dernier l'a «accepté», au sens de «réceptionné».

#### **Liberté contractuelle**

Comme la responsabilité de l'entrepreneur pour les vices cachés véniels n'est pas d'ordre public et n'est pas une disposition impérative, les parties peuvent exclure, limiter ou étendre cette responsabilité par le biais de clauses contractuelles. Ainsi par exemple, les parties peuvent réduire contractuellement le délai au cours duquel peut valoir la responsabilité pour vices cachés véniels, à un délai d'épreuve. Au-delà, le maître d'ouvrage prend à sa charge les risques d'apparition éventuelle de vices cachés véniels. Il s'agira donc habituellement du délai prévu entre la réception provisoire et la réception définitive, quand il a été convenu que la première vaut acceptation des travaux.

#### **Conseil**

Prévoyez d'insérer une clause dans le contrat par laquelle vous limitez, en tant qu'entrepreneur, votre responsabilité pour les vices cachés véniels à un délai d'épreuve d'un an ou deux par exemple.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :  
 Elke Van Overwaele  
 Manager Département Juridique  
 elke.vanoverwaele@confederationconstruction.be  
 Tél. : 02/545.56.30

# LIGNA.19

Toutes les  
 innovations.  
 Sur un seul salon.

27–31 mai 2019

Hanovre • Allemagne

[ligna.de](http://ligna.de)



Deutsche  
 Messe

LIGNA

GLOBAL FAIRS SA

Tel. +32 16 73 45 51 • [info@global-fairs.com](mailto:info@global-fairs.com)

# Loi d'accès à la profession – Construction à ossature bois

## Que change son abrogation en Flandre ?

La loi d'accès à la profession peut s'avérer particulièrement complexe pour les constructeurs bois. Et du fait de l'abrogation de celle-ci en Flandre, la situation est devenue encore plus compliquée. Tentative de clarification.

Il y a peu, tout entrepreneur belge ou toute PME de construction devait encore prouver qu'il ou elle disposait des compétences minimales nécessaires pour exercer un métier de la construction. Cette réglementation était fédérale à l'origine, et donc applicable dans tout le pays.

Or, depuis la dernière réforme de l'Etat, la loi d'accès à la profession est également devenue une compétence régionale. Et malheureusement, la Flandre a décidé d'abroger la loi d'accès à la profession pour les métiers de la construction à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Finie, donc, l'uniformité. Un entrepreneur établi en Flandre ne doit plus répondre à cette réglementation, mais les entrepreneurs établis en Wallonie et à Bruxelles, bien.

### POURQUOI UNE LOI D'ACCÈS À LA PROFESSION ?

La réglementation de l'accès à la profession pour les métiers de la construction a été progressivement mise en œuvre entre 1960 et 1986. Elle a subi une refonte en 2007,

dont l'objectif principal était de renforcer les entreprises de construction. Non seulement dans la phase de constitution, mais aussi plus tard : elle entendait également favoriser leur potentiel de croissance, et garantir un niveau de qualité minimal pour les travaux de construction. De quoi protéger non seulement le consommateur, mais aussi toute personne intervenant dans les travaux de construction, tout en réduisant les risques de faillite de l'entreprise de construction.

### UN DÉSÉQUILIBRE

Nombre de métiers sont réglementés. Leur nombre diminue progressivement en Flandre depuis quelques années. La dernière en date est la réglementation relative aux métiers de la construction. En Flandre, tout le monde peut désormais se lancer dans la construction ou créer son entreprise dans le secteur de la construction. La Confédération a plaidé auprès du gouvernement flamand pour le maintien de la réglementation de l'accès à la profession dans la construction. Mais nous n'avons pas été entendus.

En revanche, la réglementation de l'accès à la profession pour les métiers de la construction est toujours en vigueur en Wallonie et à Bruxelles. Tout entrepreneur individuel ou PME de construction doit encore pouvoir apporter la preuve de ses connaissances. Il peut également démontrer une expérience équivalente, mais s'il n'est pas en mesure de le faire, il ne pourra être inscrit à la Banque-carrefour des Entreprises par un guichet d'entreprises.

### UN FLOU JURIDIQUE

Il est implicitement supposé que les régions reconnaissent leurs réglementations respectives. Mais aucun accord à ce sujet



n'a encore été publié au moment d'écrire ces lignes. La Confédération regrette vivement cette situation. Il en résulte un flou juridique. Une entreprise de construction constituée en Flandre après le 1<sup>er</sup> janvier 2019 peut-elle travailler dans toute la Belgique ? Elle n'aura en effet jamais démontré qu'elle répond aux exigences bruxelloises et wallonnes ...

## CONSTRUCTION EN OSSATURE BOIS

La construction en ossature bois est-elle soumise à la loi d'accès à la profession ? Les administrations concernées disent que l'activité « construction bois » n'est pas réglementée. Mais c'est à nuancer : dans l'AR du 29/01/2017, la construction en ossature bois n'est effectivement pas reprise dans les activités de gros œuvre réglementées. Il ne s'agit en effet pas de travaux de maçonnerie ou de béton.

Une ossature bois s'accompagne toutefois le plus souvent de travaux de maçonnerie ou de béton qui ont une influence sur la stabilité du bâtiment (les fondations en tout état de cause). Lorsque le constructeur bois effectue ces travaux, il doit répondre à la réglementation de l'accès à la profession sur le gros œuvre. En outre, s'il fait à appel plusieurs



sous-traitants pour finaliser la construction, il doit alors répondre à la réglementation de l'accès à la profession pour les entrepreneurs généraux.

Un constructeur bois peut donc être soumis à la réglementation de l'accès à la profession pour différentes activités.

- **Gros œuvre** : la construction, la réparation ou la démolition de l'ossature d'un bâtiment, notamment les travaux qui concernent la stabilité et la résistance du bâtiment.
- **Activités de menuiserie et de vitrerie** : le placement et la réparation de châssis, de portes, de volets et contrevents, de portails, d'escaliers, de vérandas et de meubles de cuisine et de salle de bain et le placement et la réparation de vitrerie et de tout matériau durable transparent.

o Les activités de menuiserie et vitrerie ne comprennent pas :

- les œuvres d'art et de mosaïque ;
- le placement et la réparation de fenêtres de toit et de lucarnes sauf si activités de toiture et d'étanchéité ;
- la construction et la réparation de cloisons et de faux plafonds par des plaques de plâtre, sauf si activités de plafonnage, de cimentage et de pose de chapes.

• **Menuiserie générale** : toute autre activité de menuiserie non visée ci-dessus comme le placement et la réparation de recouvrements de murs et de sols par des matériaux solides.

• **Activités d'entreprise générale** : exerce les activités de l'entreprise générale, celui qui, au nom et pour compte de tiers, construit, rénove, fait construire ou rénover un bâtiment, en exécution d'un contrat d'entreprise de

travaux, jusqu'à l'état d'achèvement et fait appel pour cela à plusieurs sous-traitants.

### L'AVENIR

Il est possible que Bruxelles et la Wallonie procèdent elles aussi à une réforme de leur réglementation de l'accès à la profession. La Confédération espère que dans ce contexte, l'on ne perdra pas de vue les objectifs de la réglementation, et que la qualité des travaux de construction demeurera garantie.

Pour toute information complémentaire, la Confédération Construction ainsi que le guichet Formalis sont à votre entière disposition.

[www.confederationconstruction.be](http://www.confederationconstruction.be) • [www.formalis.be](http://www.formalis.be)



## K23-33 TSR CITY

à partir de €1.250/mois\*

Incl. nivelage automatique / entraînement des roues

LIVRAISON RAPIDE  
ENTRETIEN & RÉPARATION  
DIFFÉRENTS ACCESSOIRES DISPONIBLES



# C'EST LA KLAAS



Industrieweg 34 - 2880 Bornem - Belgium - t +32(0)3 771 28 40 - f +32(0)3 771 44 97

[www.klaas-belgium.be](http://www.klaas-belgium.be)

\*Attention: EMPRUNTER DE L'ARGENT COÛTE DE L'ARGENT ! Sous réserve d'acceptation du leasing, simulation de prix: 10% premier loyer => 83 mois => 5% de valeur résiduelle. (source PROFILEASE)

# Professionnels du bois, la Plateforme Construction Bois est à votre service !

Créée en 2016, la Plateforme Construction Bois de la Confédération Construction regroupe les divers corps de métiers spécialisés dans la construction bois : entreprises générales, menuisiers et couvreurs. Au travers cette nouvelle structure, les objectifs de nos fédérations de métiers et groupements d'entreprises (Fédération Wallonne des Menuisiers Belges, Vlaamse Schrijnwerkers, Confédération Construction Toiture et le groupement Maisons ossature Bois de la Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction) sont :

- de promouvoir la construction bois auprès du grand public et des donneurs d'ordres publics.
- d'organiser des événements nationaux et régionaux liés à la filière bois et favorisant le réseautage.
- de favoriser les synergies entre nos fédérations de métier concernées par la construction bois.

En 2018, les actions de la plateforme se sont concentrées sur trois projets.

Le premier projet concernait la mise en place du séminaire « Bois et industrie : un challenge 4.0! » dans le cadre de notre salon Digital Construction Brussels (<http://digitalconstructionbrussels.be>). Réalisée en collaboration, cette session d'information dédiée aux innovations de production de construction en bois a réuni plus de 45 entreprises membres !

La seconde action phare de la plateforme a été la reconduction de l'accord sectoriel visant à augmenter l'offre de produits à base de bois certifié provenant de forêts. En concertation avec les fédérations, la Confédération



**Confédération Construction**

Plateforme Construction Bois

Construction s'est engagée au travers cette accord sectoriel à informer et sensibiliser ses membres à l'utilisation du bois certifié durable dans les activités du secteur de la construction. Cet engagement se traduira dès 2019 par la mise en place d'un plan d'action : séminaires, articles, enquêtes auprès des affiliés...

La dernière action a permis de mettre en place une collaboration avec l'asbl HoutinfoBois afin de préparer la prochaine étude « Etat de la construction bois en Belgique » qui sortira lors du salon Bois&Habitat 2019 (22 - 25 mars 2019). Véritable bible de la construction bois, cette étude réalisée auprès de tous les constructeurs bois permet de mettre en avant les tendances : évolution de la part de marché en construction neuve et rénovation, part des différents systèmes constructifs bois, chiffre d'affaire de la filière, ...

Avec plus de 1.800 membres, qui sont directement accessibles via le site « Buildyourhome.be » de la Confédération Construction, la Plateforme Construction Bois continuera en 2019 à mettre en avant la construction bois comme un secteur porteur et riche en innovation.

**Pour plus d'informations :**

Site web : <http://www.confederationconstruction.be/constructionbois>

# Marquage CE des portes résistant au feu intérieures : quelles conséquences pour le menuisier ?

La possibilité d'apposer le marquage CE sur les portes résistant au feu serait attendue prochainement. Quels produits devront être marqués CE ? Quand le marquage CE sera-t-il obligatoire ? Quelles conséquences pratiques pour les placeurs et menuisiers ? Cet article donne des éléments de réponse à ces questions importantes pour le menuisier. Un article plus long sur le sujet sera publié dans le CSTC-Contact 2019/2 (publication prévue en avril 2019).

## QUE SIGNIFIE LE MARQUAGE CE ET À QUOI SERT-IL ?

Le marquage CE des produits de construction est un moyen pour les fabricants de **commercialiser leurs produits** dans tous les États membres de l'Espace économique européen<sup>1</sup>.



Les performances atteintes pour les caractéristiques réglementées, déterminées conformément aux normes européennes harmonisées de produit conformément à la procédure spécifiée dans le Règlement (UE) N° 305/2011, accompagnent le marquage CE.

## LE MARQUAGE CE S'APPLIQUE-T-IL AUX BLOCS-PORTES ET/OU AUX COMPOSANTS INDIVIDUELS (VANTAIL PAR EXEMPLE) ?

Les produits devant porter obligatoirement le marquage CE sont ceux qui sont soumis aux normes harmonisées applicables. Pour les portes résistant au feu intérieures, il s'agit à la fin de la norme NBN EN 14351-2 (blocs-portes intérieures pour piétons) et la norme NBN EN 16034 (blocs-portes résistant au feu).

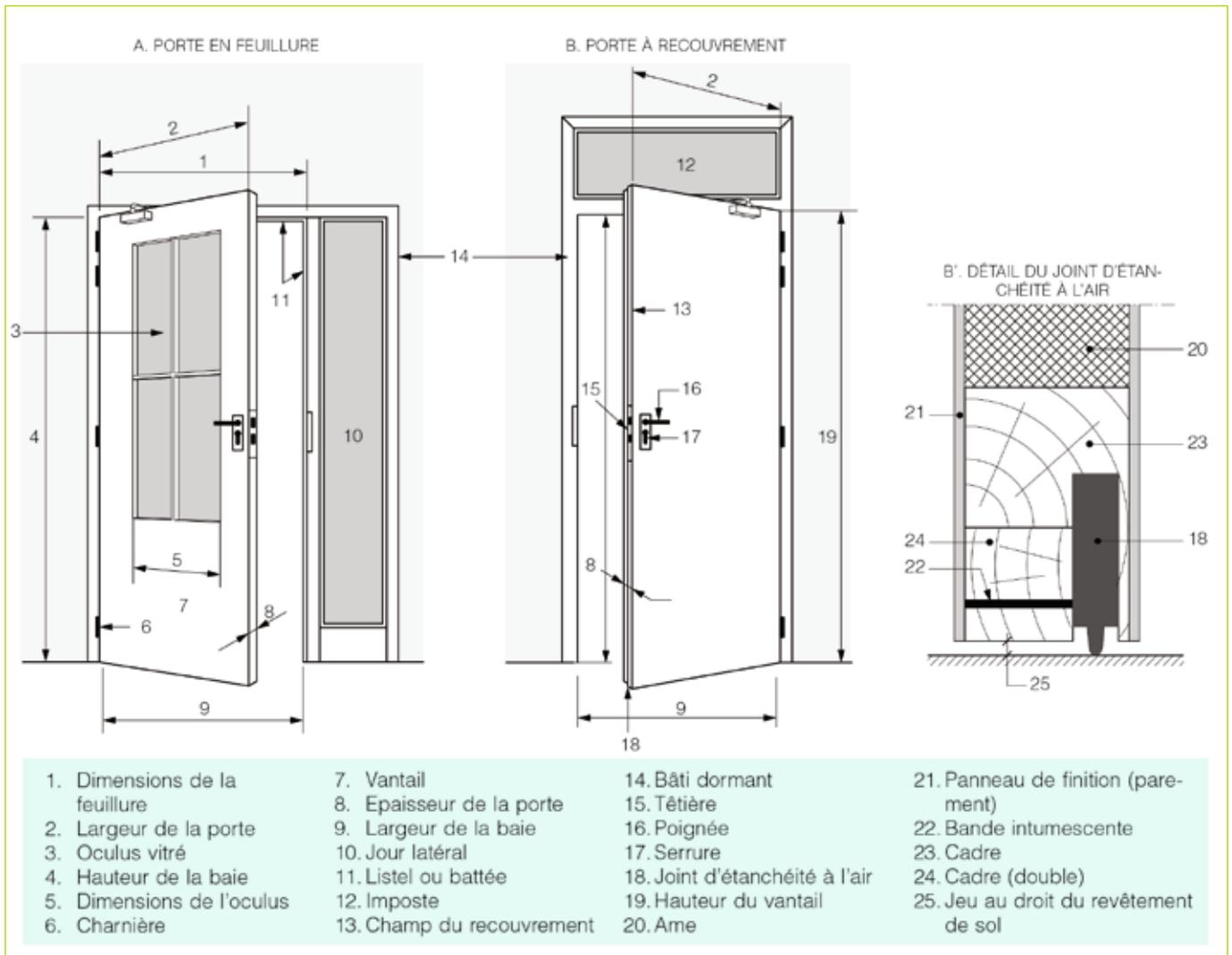
Ces normes couvrent les **blocs-portes intérieurs résistant au feu**, c'est-à-dire l'ébrasement de porte, le vantail ou les vantaux de porte, y compris le(s) panneau(x) latéral(aux), la/les imposte(s) pleine(s) ou vitrée(s) ainsi que la quincaillerie et les joints nécessaires.

Les **vantaux** ou les ébrasements de portes résistant au feu, commercialisés séparément, ne peuvent pas faire l'objet du marquage CE sur la base des normes précitées.

## QUAND LE MARQUAGE CE DES BLOCS-PORTES INTÉRIEURS RÉSIDANT EST-IL UNE OBLIGATION ?

Le marquage CE des blocs-portes intérieurs résistant au feu deviendra une obligation dès la fin de la période de

<sup>1</sup> L'Espace économique européen comprend les États membres de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège. La Suisse et la Turquie sont soumises aux mêmes règles que les États membres de l'EEE.



Éléments constitutifs d'une porte résistant au feu. (Source : NIT 234)

coexistence des deux normes précitées (NBN EN 14351-2 et NBN EN 16034). Cette période se termine le 31/10/2019 pour la norme NBN EN 16034. Elle n'a pas encore débuté et n'est pas connue pour la norme NBN EN 14351-2. Cette période de coexistence, étant tributaire d'un certain nombre de décisions n'ayant pas encore été prises au niveau européen, il est impossible de prédire les dates applicables pour les portes résistant au feu intérieures. À l'heure de publier cet article, nous ne nous attendons pas à une citation de la NBN EN 14351-2 avant l'automne 2020. Le cas échéant, l'obligation interviendra après la période de coexistence, généralement de 3 ans (soit 2023).

En d'autres termes l'obligation du marquage CE pour les blocs-portes intérieures résistant au feu n'est pas pour demain.

### QUELLES SERONT LES CONSÉQUENCES POUR LE FABRICANT, LE DISTRIBUTEUR ET LE MENUISIER ?

Le Règlement sur les Produits de Construction, et donc le marquage CE, s'applique lorsqu'un « produit de construction » est « fourni » en vue d'être distribué ou utilisé sur le marché de l'Union Européenne ou lorsqu'il y est rendu disponible (première mise à disposition). Il convient de faire une distinction entre les contrats de travaux (qui couvrent l'exécution d'un travail) et les contrats de fourniture (qui couvrent l'achat de produits). Le marquage CE s'applique uniquement aux activités couvertes par des contrats de fourniture et, selon nous, ne s'applique donc pas aux activités couvertes par des contrats de travaux.

Le tableau ci-dessous présente les différents scénarios possibles en pratique pour les portes intérieures résistant au feu.

**Tableau 1 : Comment les blocs-portes résistant au feu et les composants de blocs-portes résistant au feu sont-ils commercialisés et placés ?**

	Obligation de marquage CE ?	Responsable du marquage CE	Responsable du placement assurant que la porte résistant au feu placée est conforme aux exigences réglementaires belges (AR 'normes de base', ...), aux règles de l'art (NIT 234, ...) et aux exigences spécifiques pour le chantier concerné
Le fabricant fournit le bloc-porte prêt à être placé, en une ou plusieurs pièces. Le fabricant (assembleur) peut acheter des composants auprès de fournisseurs.	Oui	Fabricant	Placeur
Le distributeur ou le menuisier achète des vantaux de porte, des bâti dormant/huisseries, des joints et des éléments de quincaillerie auprès de différents fournisseurs et les commercialise sous la forme d'un bloc-porte résistant au feu.	Oui	Distributeur ou menuisier*	Placeur
Le placeur achète des vantaux de porte, des bâti dormant/huisseries, des joints et des éléments de quincaillerie auprès de différents fournisseurs et les place sur le chantier.	Non	-	Placeur
Le placeur achète des vantaux de porte, des joints et des éléments de quincaillerie auprès de différents fournisseurs, fabrique les bâti dormant/huisseries et les place sur le chantier.	Non	-	Placeur

\* Terme différent employé pour distinguer ses responsabilités de celles du placeur. Le menuisier peut également être le placeur.

**Source : CSTC (Christophe Cornu, Eric Winnepeninckx, Yves Martin), dans le cadre de l'Antenne-Normes Prévention au feu.**



**noblesse**  
For Quality Solutions

NOBLESSE BENELUX SA  
INDUSTRIEPARK - NERINGSTRAAT 2  
B - 1840 LONDERZEEL

TEL.: +32 (0)52 30 09 81  
FAX: +32 (0)52 31 94 13  
www.noblesse.be  
info@noblesse.be

## Centre d'usinage universel CNC VITAP K2

La machine la plus flexible de sa gamme:

- toutes les opérations en un passage
- optimisation et découpe X et Y
- bar nesting
- fonction de forage 5 faces et rainurage sur axe X
- fraisage sur les 4 faces et la surface
- et tant de choses en plus.

*Nous sommes prêts pour la révolution industrielle 4.0*




# Nouveauté : les aspirateurs professionnels CLEANTEC CTL MINI et MIDI optimisés

Les aspirateurs professionnels CLEANTEC CTL MINI (volume de cuve de 12,5 L) et MIDI (volume de cuve de 15 L) ont été revus jusqu'au moindre détail et le MIDI est désormais aussi disponible en version M pour les poussières de catégorie M. C'est le seul aspirateur sur le marché à fournir une classe de poussière M pour son volume aussi compact (15L).

Il existe en effet différentes catégories de poussière (L, M et H). Cette catégorisation de poussière détermine, en fonction de la matière que vous travaillez (bois, laque, matière minérale, ...), la version d'aspirateur que vous êtes sensé utiliser.

## NOUVELLES FONCTIONS - COMPACT. MOBILE. INGÉNIEUX

Léger, dimensions compactes et toute une panoplie de détails innovants – le nouvel aspirateur compact CTL MIDI séduit. Avec sa commande tactile intuitive, son tuyau d'aspiration lisse et sa surface de dépose plane pour les outils et consommables. Avec nettoyage manuel et changement du filtre principal depuis l'extérieur pour un travail sain et de longue durée. Avec technologie Bluetooth® intégrée, l'aspirateur démarre automatiquement grâce à la batterie Bluetooth® ou la commande à distance. Un logement pour tuyau intérieur, assemblage SYSTAINER T-LOC et enroulement pratique du câble pour un travail rapide et efficace. Toutes les conditions sont réunies pour un service et un montage confortables.



### Ses avantages et spécificités techniques :

- Idéal en déplacement grâce aux dimensions compactes, au faible poids et au châssis robuste
- Commande tactile pour une utilisation intuitive de l'aspirateur
- Temps de travail prolongé jusqu'au remplissage complet du sac filtre grâce au nettoyage manuel
- Logement pour tuyau intérieur pour un transport sûr et propre du tuyau d'aspiration lisse
- Évite les allers et retours jusqu'à l'aspirateur – grâce à la technologie Bluetooth® intégrée, l'aspirateur démarre automatiquement via les batteries Bluetooth® ou la commande à distance
- Surface de dépose plane, idéale pour déposer des outils et consommables
- Changement simple du filtre principal depuis l'extérieur
- Tuyau d'aspiration lisse à géométrie conique pour un déroulement sans à-coups et une puissance d'aspiration élevée
- Enroulement de câble placé à l'extérieur avec mécanisme de pliage pour enrouler le flexible en un tour de main
- SYS-Dock avec T-LOC pour un assemblage rapide au SYSTAINER
- volume cuve / sac 15/12,5 l
- homologation pour la catégorie de poussières L
- avec décolmatage manuel du filtre et du sac de filtre

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Festool Belgium SA  
Rue Colonel Bourg, 101 - 1030 Bruxelles  
Tél.: +32 (0)2 893 36 31 - Fax: +32 (0)2 726 98 81  
E-mail: melissa.ghijssen@festool.com  
Web : www.festool.be

# Invitation : journée d'étude sur le parquet

Le Groupe de Travail « Les Parqueteurs – Die Parkettverleger » de la Fédération Wallonne des Menuisiers Belges organise sa journée d'étude sur le parquet le **vendredi 29 mars 2019 de 8h30 à 16h** dans les locaux IFAPME, Parc Créalys, Rue Saucin 66 à 5032 Gembloux.

Cette journée d'étude a pour objectif de vous présenter sous forme d'exposés et/ou de démonstrations, les

nouveaux produits et techniques présents sur le marché du parquet.

La journée est **gratuite pour les membres de la FWMB** et coûte **20€/personne** (repas inclus) pour les non-membres.

**Le nombre de places est limité, merci de vous inscrire obligatoirement par e-mail sur [info@lesparqueteurs.be](mailto:info@lesparqueteurs.be) ou par téléphone au 081/20 69 23.**

## 11 parqueteurs labellisés pour 2019 !

11 parqueteurs wallons et bruxellois se sont vus remettre le label 2019. Ce label de qualité a été mis en place dans le but de promouvoir un travail de qualité et d'assurer le respect des règles d'art du métier par le parqueteur labellisé.

Le label 2019 honore les entreprises qui ont répondu aux critères stricts d'obtention (voir rubrique « label » sur le site [www.lesparqueteurs.be](http://www.lesparqueteurs.be)) et qui ont participé aux différentes réunions et/ou journées de formation mises en place par le groupe de travail « Les Parqueteurs-Die Parkettverleger » durant l'année 2018.

**Les labellisés 2019 sont : A.D.E Parquets (M. Demirkapu), Cherbai sprl (M. Chable), Les Parquets du monde – BHE (M. Harris), Mood for Wood (M. Dortant), NaturElément**

**Bois (M. Sereno Regis), Parquets Drouven (M. Drouven), Parquet Simon Parquet Passion (M. Simon), Parkett Theiss (M. Theiss), Parquets Laermans (M. Learmans), Schyns Jean-Claude sprl (M. Schyns), L'artisan du plancher (M. Lefebvre).**



L'association « Les Parqueteurs – Die Parkettverleger » bénéficie du soutien de :



# Le Plantcube : la technologie d'agriculture verticale pour votre maison

Actuellement, l'agriculture verticale permet que des tomates, fraises et salades se développent sur plusieurs niveaux dans des serres immenses. Les racines ne se développent pas dans la terre : elles sont incorporées dans des nattes synthétiques récupérables. Des sondes surveillent le processus de croissance. L'eau non utilisée est recueillie et réutilisée comme engrais. Aucun rayon de soleil ne pénètre dans les serres. À la place des millions de LED...



Sur une plus petite échelle, ces formes de culture de fruits et de plantes sont déjà réalité. En agriculture verticale - comme on l'appelle - les plantes se développent à plusieurs niveaux, avec un éclairage spécial. Ainsi, le rendement peut être optimisé, le système est peu encombrant et économe en énergie avec la garantie de la fraîcheur jusqu'à l'assiette. Le point crucial, c'est la lumière.

## TECHNOLOGIE LED, CAPTEURS, IRRIGATION ET CLIMATISATION – TOUT EN MOINS DE 1 M<sup>3</sup>

Dans le Plantcube, vous trouverez les mêmes technologies qui sont utilisées dans les grandes fermes d'agriculture verticale. Il ressemble à un petit réfrigérateur et consomme également tout autant. Sur deux niveaux, vous récoltez dans votre propre maison des salades diverses, des tomates et du persil. Il dispose d'un éclairage optimal - développé en partenariat avec OSRAM. Grâce à l'arrosage automatisé, les plantes sont alimentées en eau et en nutriments jusqu'à 12 fois par jour. La climatisation par capteurs simule tout au long de l'année la journée printanière parfaite dans le Plantcube. Tout cela est optimisé dans le Cloud pour assurer les meilleures conditions.

Les conditions de croissance parfaites sont créées à l'intérieur de votre Plantcube - l'écosystème ambiant, qui s'occupe de la plantation, la croissance et la récolte de vos légumes et herbes, et vous garantit la meilleure expérience possible pour vous.

## 1. CHOISISSEZ ET INSÉREZ

Pas de terre, pas de semis et pas de rempotage nécessaire. Le Plantcube fonctionne avec des tapis de semences qui sont livrés directement à votre porte. La semence choisie est intégrée dans les tapis de semis et positionnée de manière optimale. Vous pouvez ainsi facilement cultiver jusqu'à 8 différentes plantes en même temps dans votre Plantcube.

Aujourd'hui, il existe déjà 24 tapis de semences différents sur lesquels poussent des salades, des herbes aromatiques et des micro-verts (légumes avec une dimension minimale).

### *Mini -salade :*

Mizuna (salade Japonaise), salade épicée à la moutarde, choux comme Tatsoi, Pak-Choi, chou vert, salade de roquette, salade frisée, oseille veiné rouge, lavande de mer.

### *Micropousses :*

Carotte, brocoli et radis.

### *Fines herbes :*

Basilic italien, rouge et thaï, persil, aneth, Shiso, cresson, ciboulette, thym.

## 2. RELAXEZ-VOUS

Laissez-vous guider par l'application en suivant la croissance de vos légumes verts qui peut aller de 1 à 4

semaines. Elle vous fournira toutes les informations importantes dont vous avez besoin sur la croissance et la façon d'utiliser le Plantcube : de la détection et la germination du tapis de graines à la récolte.

### 3. PROFITEZ

Que vous soyez un « Super-Foodie » à la recherche des ingrédients les plus nutritifs pour les salades, les bols, les smoothies et les thés ou que vous soyez un « Gourmet » qui s'intéresse aux goûts, textures et couleurs inhabituels des plats des meilleures cuisines du monde, le Plantcube vous fournit les salades, les micro-verts et les herbes qui combinent la richesse des nutriments et la variété dont la nutrition moderne a besoin.



### QUELS SONT LES AVANTAGES DE CETTE AGRICULTURE VERTICALE ?

#### ✓ Inégalité de goûts et de textures

Rien ne vaut le goût, la texture et la couleur des plantes (légumes et herbes) qui ont été fraîchement récoltés après avoir poussé dans des conditions optimales. Avec le Plantcube, vous pouvez apporter de la diversité à tous vos plats avec le grand assortiment de salades, de mini-légumes et de fines herbes, dont la plupart ne sont pas disponibles dans les magasins locaux.

#### ✓ Véritable fraîcheur nutritive

Les légumes perdent une grande partie de leurs valeurs nutritives dès qu'ils sont récoltés. Pour cette raison, les salades, légumes et herbes que vous achetez dans les magasins locaux ne contiennent seulement qu'une fraction de leur potentielle valeur nutritionnelle. Avec les plantes fraîchement récoltées dans le Plantcube, vous êtes assuré de bénéficier de leur plein potentiel de précieuses vitamines, acides aminés, fibres et antioxydants.

#### ✓ Votre cultivateur local

Avec le Plantcube, vous avez l'assurance de récolter des plantes 100% sans pesticide et ce 365 jours par an dans votre propre maison. En outre, vous apportez un morceau de nature dans votre maison, lequel vous donnera de nouvelles perspectives pour les légumes que vous produirez.

**L'avenir commence maintenant ! Achetez le Plantcube et obtenez la dernière technologie agricole verticale dans votre cuisine.**

Plus d'informations :

[www.agrilution.com](http://www.agrilution.com)

Distribution par Verdes Kitchen Equipment,

Roeselaarsestraat 668/2- 8870 Izegem

Tél. : 051/31 91 65 – [info@verdes.be](mailto:info@verdes.be)

L'association UPEC bénéficie du soutien de :



# 21<sup>e</sup> édition du salon Bois & Habitat

Du 22 au 25 mars à Namur Expo

Rendez-vous incontournable pour tous les amoureux du bois, Bois & Habitat vous fixe rendez-vous pour sa 21<sup>e</sup> édition, du 22 au 25 mars prochains à Namur Expo.

Construction, rénovation, extension, surélévation, aménagements intérieurs et extérieurs, déco et design... Le bois dévoile ses nombreux atouts esthétiques et techniques ainsi que ses nombreuses applications possibles à toutes les étapes d'un projet constructif.



Seul et unique salon belge spécifiquement dédié à la construction en bois, Bois & Habitat fait la différence depuis plus de 20 ans en rassemblant un

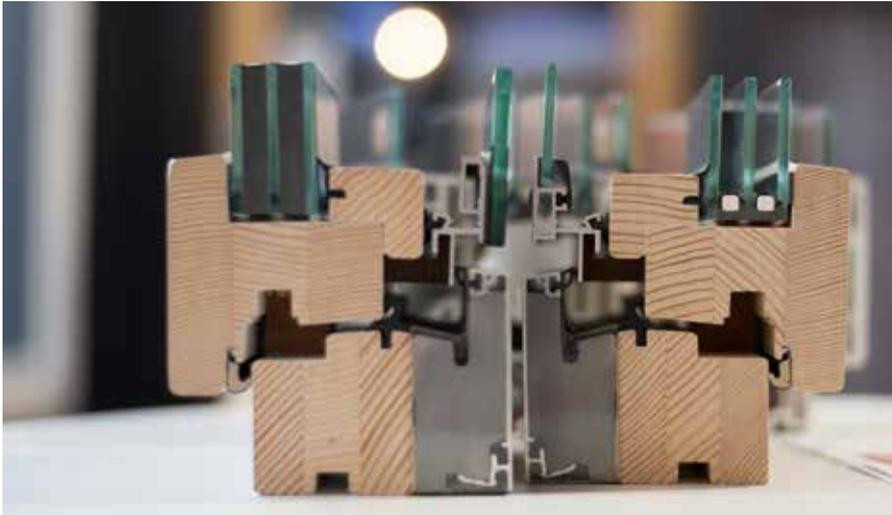
panel d'exposants riche et varié, reflétant à lui seul les multiples possibilités et applications offertes par le bois.

Marginal il y a 20 ans, le bois est sans cesse plus plébiscité par les maîtres d'ouvrage, mais aussi par les professionnels, architectes en tête ! A côté de sa célèbre « brique dans le ventre », le Belge considère aujourd'hui le bois comme une alternative à part entière pour tous ses projets. Et à raison : pas moins de 180 entreprises spécia-

lisées seront rassemblées pour apporter leurs conseils, techniques et savoir-faire.

## BOIS & HABITAT, C'EST AUSSI :

- ✓ **L'Espace Info Bois** : posez toutes vos questions aux experts indépendants de la Filière Bois et recevez une information précise et objective sur l'usage du bois dans la construction.
- ✓ **Des conférences de qualité** qui feront le point sur l'actualité du secteur bois, ses centres d'attention et ses défis. Tantôt destinées aux professionnels tantôt au grand public, les conférences du salon sont proposées



en collaboration avec Ligne Bois Asbl et d'autres partenaires incontournables tels que la Confédération Construction Wallonne, le Cluster Eco-Construction, l'Office Economique Wallon du Bois, FSC Belgique ou encore Woodwize.

- ✓ **Des démonstrations à la découverte des formations et des métiers du bois**
- ✓ **Le Square des Designers** et ses pièces uniques et originales proposées par des designers, artisans et créateurs de chez nous.

#### Bois & Habitat

Où ? Namur Expo – Av. Sergent Vrithoff, 2 à 5000 Namur

Quand ? 22-23-24-25 mars, de 10h à 19h. Nocturne le vendredi 22 mars, jusque 22h !

Entrées ? La FWMB tient à la disposition de ses affiliés des invitations – entrées gratuites. N'hésitez pas à en faire la demande par mail [fwmb@confederationconstruction.be](mailto:fwmb@confederationconstruction.be) ou par téléphone 081/20.69.22



# BOIS & HABITAT

CONSTRUCTION - AMÉNAGEMENT - MOBILIER

## 22 | 23 | 24 | 25

### mars - namur expo

DEMANDEZ VOTRE INVITATION GRATUITE À LA FWMB



LE SOIR

Je vais  
CONSTRUIRE  
RENOVER

DECO idées

UNE  
DANS  
LE TOIT

Vivre ici.be

VIVACITE

WWW.BOIS-HABITAT.BE

# Parlons « qualité du bois » ! La qualité, c'est l'usage !

14<sup>es</sup> Rencontres Filière Bois, le 9 mai 2019 au Libramont Exhibition & Congress

La nécessité de tirer un meilleur parti de la ressource forestière donne à la notion de qualité du bois une importance nouvelle dans les débats qui animent la filière.

À quels usages peuvent réellement être consacrés les bois produits en Wallonie? Quelles sont les attentes, actuelles ou futures, des transformateurs en termes de caractéristiques techniques du bois? Dans quelle mesure ces caractéristiques peuvent-elles être contrôlées par le gestionnaire forestier?

Le bois est une matière première trop riche, trop diverse pour ne parler que de mètres-cubes, ou de tonnes.

La 14<sup>e</sup> édition des Rencontres s'est fixé pour objectif d'encourager le passage du quantitatif au qualitatif. À une matinée « conceptuelle », consacrée aux relations entre

l'éducation des peuplements, les caractéristiques du bois puis la valorisation du matériau succédera une après-midi plus « opérationnelle » au cours de laquelle quatre ateliers permettront à des professionnels d'exprimer leurs souhaits, voire leurs exigences quant aux caractéristiques de la matière première qu'ils valorisent.

La journée se terminera de façon informelle autour d'un barbecue qui renforcera la dimension relationnelle de l'événement.

Rendez-vous le jeudi **9 mai 2019** aux **14<sup>es</sup> Rencontres Filière Bois** au Libramont Exhibition & Congress à **Libramont**.

Pour toute information complémentaire, le programme et les inscriptions : [www.rfbois.be](http://www.rfbois.be).



**RENCONTRES  
FILIÈRE BOIS  
9 MAI 2019**  
- PARLONS « QUALITÉ DU BOIS » ! -  
La qualité, c'est l'usage !

Exhibition & Congress  
**Libramont**

# Constructeur-monteur de bâtiments en structure bois

## De multiples opportunités d'emploi pour ce métier d'avenir

De nombreux métiers sont concernés par une forte demande de main-d'œuvre : couvreur, voiriste, carreleur, etc. Celui de constructeur-monteur en structure bois est lui aussi confronté à cette problématique. Ce type de construction a pourtant le vent en poupe. Il faut dire que la structure en bois présente de nombreux avantages. Composée de panneaux préfabriqués en atelier, elle se monte très rapidement (5 à 8 jours en moyenne) tout en proposant une construction légère (fondations moins lourdes idéales pour les terrains présentant une portance moindre), un gain de temps et une meilleure qualité de travail. Écologiques, les maisons en bois se veulent également plus isolantes et, contrairement aux idées préconçues, résistantes en cas d'incendie. Il n'est donc pas étonnant que de plus en plus de particuliers et d'entreprises se tournent vers ce type de construction.

Une enquête réalisée par Hout Info Bois, datant de 2016, confirme l'intérêt grandissant pour ce matériau. Elle indique que le nombre de constructions en bois réalisées par les entreprises belges a connu une croissance entre 2011 et 2016 (+ 46,6 %), passant de 1.711 à 2.509 bâtiments. La tendance est également à la hausse pour les rénovations, extensions et surélévations en bois (+ 57,4 %) passant de 667 à 1.050 au cours de la même période. La Wallonie représente un moteur pour ce type de construction. Avec pas moins de 52 % d'entreprises actives dans le bois, elle se positionne devant la Flandre (42,7 %) et Bruxelles (5,3 %).

Cet engouement implique dès à présent de former de nouvelles personnes afin de garantir une main-d'œuvre qualifiée et d'assurer les bons de commande dans un laps de temps correct pour l'ensemble des parties. Pour y parvenir, une formation en alternance inédite de « constructeur - monteur de bâtiments en structure bois » est proposée par l'IFAPME (par le biais de son centre de Namur) et le CEFA d'Asty Moulin (sous le pilotage de l'Instance Bassin Enseignement-Formation-Emploi [IBEFE]) avec le soutien actif des secteurs de la Construction et du Bois.



Cette formation de spécialisation d'un an englobe les savoir-faire actuels du métier tels que :

- l'usinage des bois et panneaux sur machines traditionnelles et à commande numérique
- la réglementation en matière de Performance Énergétique des Bâtiments (PEB)
- l'assemblage des éléments structurels et leur mise en œuvre en atelier et sur chantier
- la réalisation de l'isolation et des étanchéités à l'air et à l'eau des structures
- le placement de parements extérieurs menuisés
- le travail en collaboration avec les autres corps de métier

Proposée en alternance, soit 2 jours en centre de formation et 3 jours en entreprise, cette formation d'un an représente un atout supplémentaire indéniable à tout jeune ayant une qualification en menuiserie. Il recevra à la fin de son cursus, une certification sectorielle attribuée par les secteurs de la Construction et du Bois (épreuves sectorielles amenant à une reconnaissance de la part des professionnels des qualifications du jeune) qui lui ouvrira les portes de ce type de métier.



## TÉMOIGNAGES

✓ Xavier Michaux, directeur de Chimsco

« Nous avons régulièrement des jeunes stagiaires et apprenants qui viennent se former chez nous. La formation ossature-bois n'a pas 20 ans. Avant, nous avions des jeunes apprentis qui n'avaient pas de formation dans les métiers du bois. Aujourd'hui, nous avons des apprenants qui ont une base générale et qui sont formés aux spécificités du métier. Cela a de l'importance puisqu'en moyenne nous embauchons un jeune sur deux à la suite de leur formation chez nous. Nous sommes réellement positifs par rapport à cette formation et nous renouvelerons l'expérience. » Xavier Michaux, directeur de Chimsco

✓ M. Leplang, professeur du C.E.F.A NAMUR

« La formation se passe très bien. Dans notre centre, nous donnons principalement les bases théoriques parsemées de quelques exercices pratiques. Ces bases sont alors complétées par la formation en entreprise qui se déroule 3 jours par semaine. Le plus dur a été de trouver des entreprises disponibles pour allouer un tuteur aux jeunes apprenants. Cependant, les apprenants sont très contents du système, car les entreprises ne les mettent pas de côté à faire uniquement de la sale besogne. Ils apprennent un vrai métier. De plus, nous voyons qu'un sentiment de fierté se construit chez les jeunes, car ils n'hésitent pas à partager les photos de leurs travaux. » M. Leplang – Professeur du C.E.F.A de Namur

Pour plus d'informations sur cette formation, veuillez contacter :

Tél. : 02/545.57.04 – [baptiste.roze@ccw.be](mailto:baptiste.roze@ccw.be)

Vous pouvez également contacter les coachs sectoriels :

- du secteur Construction :

Constructiv - [patrick.splingaire@constructiv.be](mailto:patrick.splingaire@constructiv.be)

Tél. : 081/24.03.40

- du secteur bois :

Woodwize - [claire@woodwize.be](mailto:claire@woodwize.be) – Tél. : 0472/37 35 01





**L'entrepreneur n'est pas un exécutant servile, il a un devoir d'intelligence !**

## UNE FORMATION INNOVANTE

Afin de répondre à toutes ces questions, le centre de compétences, ConstruForm Liège, organise des workshops,

d'une journée, mêlant la technique et la pratique tout en mettant l'accent sur l'esprit collaboratif. A partir

d'expériences de terrain, nous abordons les nouveautés technologiques et les développons dans la pratique. L'expérience de chacun est valorisée afin d'en ressortir avec une réelle plus-value !

### Les objectifs du workshop :

- **Intégrer** les nouvelles normes, les prescriptions des fabricants ainsi que les évolutions technologiques liées à la pose de la menuiserie extérieure
- **Comprendre les enjeux, besoins et exigences** de tous les acteurs depuis la conception jusqu'à la rénovation en passant par la mise en œuvre
- **Analyser**, sous un regard nouveau, les différentes fonctionnalités des menuiseries extérieures : *Isolation thermique, contrôle solaire, stabilité, durabilité, entretien, confort acoustique, esthétique & design, sécurité (rc2& rc3), classe d'étanchéité au vent/à l'air/à l'eau ...*
- Tenir compte de **l'interaction** des différents intervenants
- Intégrer **les critères d'aujourd'hui** dans la mise en place de fenêtres dans une paroi extérieure
- **Placer la menuiserie extérieure** dans différents systèmes constructifs : CLT, ossature métallique, bloc terre cuite ...

Pour la première fois, une formation aborde l'intégration d'un châssis dans une baie de façon pointue.

Ce nœud constructif est particulier dans la mesure où : **le dialogue est fondamental - la collaboration capitale - la compréhension primordiale.**

## QUI EST CONCERNÉ ?

Le workshop s'adresse d'abord aux artisans menuisiers et fabricants en menuiserie, d'autres métiers sont largement concernés : responsables ou chefs de

chantier, deviseurs-mètres, architectes, responsables PEB et auditeurs PAE, enseignants - élèves (depuis les écoles professionnelles jusqu'aux Hautes écoles) ...

**La qualité de la formation fait partie des priorités de ConstruForm Liège !**

Cette formation a été élaborée afin de répondre aux attentes de chaque public.



Une entreprise qui envoie ses ouvriers en formation n'a pas les mêmes attentes et besoins qu'une école qui envoie ses élèves. Les contenus sont dès lors adaptés.

## INFOS PRATIQUES

Adresse : rue de Wallonie 21  
4460 Grâce-Hollogne  
Durée : 8 heures ou modulable suivant le public  
Inscription : [construformliege.info@forem.be](mailto:construformliege.info@forem.be)

Constructiv intervient financièrement pour chaque ouvrier CP124. Pour plus d'informations :  
<http://www.constructiv.be>

Développé par [laurent.chipellino@forem.be](mailto:laurent.chipellino@forem.be)  
0474/38.07.61  
Avec appui de [paul.wagelmans@centrefapme.be](mailto:paul.wagelmans@centrefapme.be)  
0492/87.91.67

## CONSTRUFORM : UN CENTRE EN PERMANENTE ÉVOLUTION POUR RESTER COMPÉTITIF

Pour répondre aux évolutions du secteur, ConstruForm Liège a développé un savoir-faire reconnu sur le thème de la Performance Énergétique des Bâtiments (PEB) en développant de nombreux outils technologiques dédiés à la formation. Désireux de sensibiliser un large public aux différents préceptes de construction durable, il est le premier Centre de formation à avoir organisé des journées portes ouvertes avec l'exposition « Habiter demain ». Depuis, ConstruForm Liège n'a cessé d'évoluer et de s'adapter aux changements permanents du secteur.

### ... avec les entreprises

Cette année, suite à différents échanges avec la société Reynaers aluminium, emploi un partenariat a été créé afin de répondre à un besoin spécifique venant du secteur. Un des nombreux atouts de ConstruForm Liège est en effet de pouvoir s'adapter et aller à la rencontre des entreprises belges du secteur de la construction.

### ... attirer les jeunes

ConstruForm Liège collabore de manière permanente et active avec le secteur afin de promouvoir les métiers du bâtiment : collaboration avec des fédérations professionnelles pour des journées chantier ouvert, participation aux Startech's Days de Worldskills Belgium, animation par des formateurs expérimentés lors des journées Building Heroes de Constructiv, organisation de découvertes



métiers de la construction auprès des élèves de 5 et 6ème année primaire et du début de l'enseignement secondaire.

Il est en effet primordial de susciter l'intérêt des jeunes aux beaux métiers du bâtiment.

### ... sans oublier la sécurité

ConstruForm Liège est aussi à la pointe concernant la sécurité dans ses ateliers. Le Service Public

Fédéral, Emploi, Travail et Concertation social a d'ailleurs reconnu l'atelier menuiserie du Centre comme étant un modèle en termes de sécurité des machines.

**ConstruForm Liège, centre de compétences dans le secteur de la construction**

Rue de Wallonie, 21 - 4460 Grâce-Hollogne  
Tél. : 04 247 68 00  
[construformliege.info@forem.be](mailto:construformliege.info@forem.be)  
Site Internet : <https://liege.formation-construform.be>



# L'assurance obligatoire de la responsabilité décennale

## Tout ce que vous devez savoir

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, les entrepreneurs, architectes et bureaux d'étude actifs dans le secteur de la construction sont tenus de souscrire une nouvelle police d'assurance pour couvrir leur responsabilité décennale.

Afin de protéger les maîtres d'ouvrage contre les sinistres de grande ampleur, le législateur belge a créé une nouvelle loi qui stipule que les architectes ne sont plus les seuls à devoir être assurés. Désormais, les entrepreneurs et bureaux d'étude doivent eux aussi souscrire une assurance pour les nouvelles constructions et les rénovations requérant un permis d'urbanisme, mais uniquement pour les habitations (*voir cadre ci-après*) et seulement pour leur responsabilité décennale.

Cette police ne couvre en outre que la responsabilité décennale pour les problèmes de solidité et de stabilité du gros-œuvre fermé des habitations. L'étanchéité à l'eau du gros-œuvre fermé de l'habitation est également assurée, mais uniquement lorsque celle-ci menace la solidité ou la stabilité de l'habitation.

Sonja Smits, responsable de la Coordination Produit et Client chez Fédérale Assurance, a été chargée d'élaborer les nouvelles polices, tandis que Patrick Rigaux dirige le service Production Assurances techniques, qui prendra en charge l'émission et la gestion des nouvelles polices obligatoires de la responsabilité décennale.

« Le secteur n'était pas spécialement demandeur », indique Patrick Rigaux. « Après tout, de tels sinistres ne surviennent que rarement. Il est vrai cependant que les dégâts peuvent être extrêmes. C'est pourquoi le montant assuré représente les coûts de reconstruction de l'habitation en question. Si les entrepreneurs décident de répercuter les frais de l'assurance sur les maîtres d'ouvrage, construire deviendra encore un peu plus cher. »

### POUR QUELS CHANTIERS (OU PAS) ?

**L'assurance de la responsabilité décennale est uniquement obligatoire pour les habitations, plus particulièrement les maisons et immeubles d'appartements situés en Belgique requérant l'intervention d'un architecte, et par conséquent un permis d'urbanisme.**

Sonja Smits : « Il s'agit exclusivement des bâtiments qui serviront principalement de résidence pour des personnes isolées ou des familles. Lorsqu'un ou plusieurs logements sont occupés par des personnes sans liens de parenté, l'obligation d'assurance ne vaut pas : pensez aux résidences collectives comme les hôpitaux ou les logements d'étudiants. »

### PREUVE

Le législateur a prévu plusieurs mécanismes pour que les parties concernées respectent leur obligation d'assurance, explique Sonja Smits. « L'entrepreneur doit présenter une attestation d'assurance au début des travaux, que l'architecte est tenu de contrôler. Bref, le contrôle de l'assurance obligatoire ne laissera rien passer. »

### POLICE CHANTIER UNIQUE OU GLOBALE ?

Quelle police est la plus adaptée pour votre entreprise ? Patrick Rigaux : « La formule "chantier unique" couvre la responsabilité d'un ou de tous les participants à un projet de construction. Que toutes les parties soient assurées permet d'éviter les éventuels conflits juridiques ultérieurs. Le cas échéant, il faudra par contre toujours démontrer que les éléments de la responsabilité décennale sont bien présents : un vice de conception ou d'exécution entraînant des dommages menaçant la stabilité du gros-œuvre fermé. »

« L'entrepreneur peut aussi décider d'assurer uniquement ses propres travaux, ce qui sera généralement le cas pour les chantiers impliquant plusieurs corps de métier. La loi prévoit cependant que la police de l'entrepreneur principal couvre la responsabilité des sous-traitants. En d'autres termes, les entreprises qui travaillent uniquement en sous-traitance ne doivent pas souscrire d'assurance pour leur responsabilité décennale, puisqu'elles sont déjà couvertes légalement par la police de l'entrepreneur général. »

Une police globale (ou « abonnement ») peut s'avérer intéressante pour les entrepreneurs souvent actifs sur des chantiers pour lesquels ils sont obligés d'assurer leur responsabilité décennale : elle leur permet de ne plus à avoir à souscrire une nouvelle police pour chaque chantier. La prime dépendra de la valeur des travaux assujettis effectués par l'entrepreneur. Leurs autres activités n'auront dès lors aucun impact sur le montant de la prime et ils bénéficieront d'une couverture complète toute l'année.

### QU'EN EST-IL DU CONTRÔLE ?

Comme l'avait spécifiquement demandé le secteur de la construction, l'éventuel contrôle n'aura plus rien de complexe et ne coûtera rien à l'entrepreneur. Patrick Rigaux : « Un contrôle sur chantier s'accompagne de frais considérables, normalement à charge du preneur d'assurance. Pour éviter cela, nous avons décidé de rationaliser la procédure. L'entrepreneur devra répondre à quelques questions, et en fonction de ses réponses, nous attribuerons un feu vert, orange ou rouge au projet. Nous n'aurons recours à un contrôle externe que dans les cas douteux, et cela se fera toujours à nos frais. »

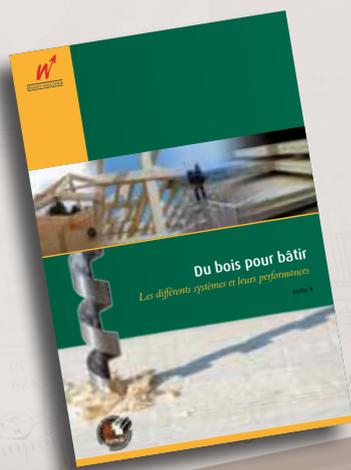
### LES HABITATS KANGOUROUS OU COHOUSING ?

« Les habitats kangourous comprennent des espaces de vie communs, mais sont occupés par des familles et sont donc concernés par l'assurance obligatoire. Dans le cas du cohousing par contre, les espaces communs sont occupés par des résidents non apparentés, et la loi ne s'applique donc pas. Cela laisse parfois place à l'interprétation, et il faudra attendre l'établissement d'une jurisprudence en la matière pour se prononcer définitivement sur la question. Bien entendu, nous suivons l'affaire de près. »

Pour plus d'infos, veuillez contacter :

Fédérale Assurance  
[www.federale.be](http://www.federale.be) - [info@federale.be](mailto:info@federale.be)  
 Rue de l'Etuve 12 - 1000 BRUXELLES  
 Tél. : +32 (0) 2 509 04 11

## Livre : Du bois pour bâtir



**Vous souhaitez construire en bois ?**

**Vous voulez vous poser les bonnes questions ?**

**Et éviter ainsi certaines erreurs dans votre projet ?**

- L'ouvrage « Du bois pour bâtir » édité par la Fédération Wallonne des Menuisiers Belges vous permettra non seulement de vous **poser les bonnes questions** afin que vous puissiez également les soumettre aux constructeurs mais surtout **d'éviter certaines erreurs** avant de vous engager dans une construction en bois.
- Il fera également le tour d'horizon des **atouts et des avantages** de ce type de construction afin d'opérer le meilleur choix.
- Il explore les **différents systèmes constructifs** en bois les plus usités en Wallonie. Il débat des performances recherchées et des bonnes règles de précaution pour toute construction.

Livre en quadrichromie :  
 140 pages (photos, schémas, illustrations ...)

Prix de l'ouvrage :  
 15 € (frais supplémentaires pour l'envoi postal)

Pour tout renseignement  
 ou commande de cet ouvrage :

FWMB  
 (Fédération Wallonne des Menuisiers Belges)  
 Tel : 081/20.69.22.  
 Fax : 081/20.69.20.  
 E-mail : [fwmb@confederationconstruction.be](mailto:fwmb@confederationconstruction.be)  
 Site : [www.menuisiers.com](http://www.menuisiers.com)



## Quel chevalet extérieur choisir pour sa camionnette ?



Un chevalet extérieur doit avant tout répondre à l'instruction n° V3/43.12/2008-03 éditée par le Service Public Fédéral de la Mobilité et du Transport. Ces critères sont vérifiés lorsque le véhicule passe annuellement par le centre de contrôle technique agréé.

### QUE DIT LE LÉGISLATEUR ?

La distance maximale entre le bord extérieur de la plage éclairante (feux de croisement, catadioptres et feux de

position arrière) et le bord extérieur de la tablette du chevalet en position ouverte ne peut pas dépasser 40cm. Le pupitre porte-charge ne peut pas comporter des saillies pointues ou tranchantes et sa tablette fixe ou rabattable doit être rendue visible par des marquages rétro-réfléchissants (blanc ou jaune pour l'avant et sur toute la longueur de la tablette, rouge, blanc ou jaune pour l'arrière). Quand un véhicule est équipé d'origine de feux de position ou de catadioptres latéraux, ceux-ci doivent rester visibles au travers du chevalet même si sa tablette de transport est en position fermée. Si nécessaire, pour améliorer le champ de vision, les rétroviseurs extérieurs doivent être adaptés.

### QUE TROUVE-T-ON SUR LE MARCHÉ ?

Les lourds pupitres en acier ont laissé place aux pupitres en aluminium plus légers, résistants à la corrosion et capables de transporter une charge allant jusqu'à 500 Kg. Pour obtenir une rigidité maximale, il est préférable d'opter pour un pupitre assemblé par soudure. Un aménageur Namurois propose le seul pupitre extensible en hauteur, bien utile pour le transport des baies vitrées qui sont de plus en plus volumineuses. Autre astuce intéressante, il est possible de démonter le pupitre en quelques secondes via des points de fixation inférieurs et supérieurs à goupilles rapides.

### ACHAT CHEZ LE CONCESSIONNAIRE OU CHEZ UN SPÉCIALISTE ?

La plupart des concessionnaires spécialisés dans le fleet véhicules utilitaires sont en mesure de vous proposer des solutions basiques. En vous adressant chez un aménageur spécialisé, pour un prix équivalent, vous trouverez un plus grand choix d'options et de détails qui en finalité vous faciliteront votre travail au quotidien.



### Bona FlexiSand 1.9

Machine polyvalente pour parquets

- Polir
- Huiler
- Nettoyer
- Poncer (aussi le béton)
- Brosser

### Bona FlexiSand 1.9

La réponse adéquate à tous les défis de sol, pour une méthode de travail plus simple et confortable

Bona s.a. - Leuvensesteenweg 542 C.3 - 1930 Zaventem  
02/721 27 59 - infobelgium@bona.com - www.bona.com

**Bona**

Bona - expert dans le traitement des sols en bois depuis 1919

Pour plus d'informations, contactez :

Syncro System sprl – Tél. : 081/811224  
www.syncro-utilitaire.be

# FELDER CF 741 P

## machine combinée à 5 fonctions

Guidage d'inclinaison "Easy Glide"  
sans entretien avec garantie de 6 ans

Système de changement rapide  
de l'arbre de toupie  
sans outil

Ouverture facile et synchrone des tables  
de dégaou massives

Table coulissante 1100  
(1300 option)

Commande "Power-Drive"  
pour la lame de scie circulaire  
et l'arbre de toupie

Système de guidage du  
chariot coulissant "X-Roll"  
avec garantie de 10 ans



[be.feldershop.com](http://be.feldershop.com)



D'AUTRES MACHINES PREMIUM DU FELDER

A 941  
dégauchisseuse



K 700 S  
scie à format

# FELDER

[www.felder-group.com](http://www.felder-group.com)

AEG ATAG Bauknecht BORETTI Climadiff VIKING

gorenje KitchenAid Fhiab BHERR Miele BOSCH

LA CORNUE smeg GAGGENAU EM KENWOOD beko GE

BLANCO Blomberg Brandt ZANUSSI De Dietrich AGA

FRANKE GUTMANN Küppersbusch KVR Falmec EFFE

NOVY SIEMENS LINDSCHILD JERO WHIRLPOOL GROHE



**jadi**  
Tout l'électro au prix de gros  
**Jadi.Pro**

# Grossiste en électroménager



GAGGENAU **Miele** smeg **EFFE** *PITT* SUBZERO WOLF LACANCHE

En 30 ans, plus de **10.000 clients** nous ont déjà fait confiance. Parmi eux, des **menuisiers**, des **cuisinistes**, des **architectes**, des **entreprises générales**, des **gestionnaires immobiliers** et des particuliers.

Le **service** est primordial tant pour le **conseil**, que pour la **livraison** et **l'installation**.



Tél. (+32) 02/245.25.89  
Rue du Duc 27 • 1150 Bruxelles • Parking au 59  
info@jadi.be

Ouvert du lundi au vendredi  
de 9h00 à 18h00

**30**  
ans / jaar